



Boulogne-Billancourt, le 10 septembre 2018

Programme de rachat d'actions dans la limite de 25 500 actions

Carmila a confié le 10 septembre 2018 à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur le rachat, de ses propres actions dans la limite de 25 500 actions, pour un prix unitaire ne pouvant dépasser le plafond de 50 euros tel que fixé par la 9^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018.

Ce mandat a été signé pour une période finissant le 31 décembre 2018.

Ces actions seront remises à des bénéficiaires de plan d'attribution gratuite d'actions.

Calendrier Financier

24 octobre 2018 (*après clôture des marchés*) : Activité du troisième trimestre 2018

Contact investisseurs et analystes

Marie-Flore Bachelier – Secrétaire Général
marie_flore_bachelier@carmila.com
+33 6 20 91 67 79

Contacts presse

Morgan Lavielle - Directeur de la Communication
Corporate
morgan_lavielle@carmila.com
+33 1 58 33 63 29

A propos de Carmila

Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Son portefeuille est constitué de 214 centres commerciaux en France, Espagne et Italie, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisé à 6,3 milliards d'euros au 30 juin 2018. Animées par une véritable culture commerçante, les équipes de Carmila intègrent l'ensemble des expertises dédiées à l'attractivité commerciale : commercialisation, marketing digital, specialty leasing, direction de centre et asset management.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Le 18 septembre 2017, Carmila intégrait les indices FTSE EPRA/NAREIT Global Real Estate (EMEA Region).